

Collecte des déchets solides :

La collecte des déchets :

La commune de Lézan appartient au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Lédignan lequel assure la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal.

La collecte des déchets ménagers se fait deux fois par semaine (le mercredi matin et le samedi matin).

Vu, les textes de loi suivants : loi du 19 juillet 1976 relatif aux Centre de Stockage de Déchets Ultimes; la loi du 13 janvier 1992 relative aux déchets ultimes; l'arrêté du 9 septembre 1997 « relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés. »

Le traitement des déchets et leur stockage :

Les camions bennes du SIVOM de Lédignan amènent les ordures ménagères des communes membres (dont Lézan) au centre de stockge de Saint Bénézet (à 3 km à l'Est de Lédignan). Ce dernier renvoi les « déchets ultimes » sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (C.S.D.U.) des Lauzières à Nîmes.

Le SIVOM de Lédignan a prévu de construire une déchetterie sur le territoire de Saint Bénézet. Le projet avance.

Les besoins à venir :

La nouvelle carte départementale relative aux déchets va obliger la préfecture a imposer aux SIVOM non regroupés à le faire. Le SIVOM auquel appartient Lézan devra donc intégrer dans les mois à venir, sous cette pression administrative, soit le SYMTOMA (dont le siège est à Saint Hippolyte du Fort), soit Cévennes Déchets à Alès.

Dans l'année, le SIVOM de Lédignan avait prévu d'intégrer le SYMTOMA pour ne pas être absorbé par Alès, mais il a décidé de suspendre son adhésion parce qu'il y avait trop de questions sans réponse.

L'assainissement :

La station d'épuration :

La Lyonnaise des Eaux a réalisé entre 1994 et 1999 pour la commune de Lézan une station d'épuration plus grande et plus propre que la précédente. Cette station, d'une capacité de 1500 équivalent-habitant (contre 800 pour l'ancienne), est située dans le « PPR-Gardon d'Anduze » le long de la RD 24 juste avant le Pont de Lézan. Des normes de sécurité spéciales ont été prévues afin d'éviter tout dommage en cas de crue de la rivière. De plus, cet emplacement permet d'éviter quelques nuisances non négligeables (essentiellement olfactives et auditives). La station obtient de bons rendements épuratoires sur les pollutions carbonée et azotée. Il existe deux filières pour cette station d'épuration de Lézan, eau et boues : La filière eau : la station traite 98 % de la DBO, 96 % de la DCO et 96 % des MES. La filière boues (en bassin d'aération) : les MES passent de 6.44 g/l à 4.72 g/l en MVS. Ses résultats sont considérés comme étant très satisfaisants par les autorités sanitaires départementales (notamment le Services départementaux d'Assistance Techniques aux Exploitants de Stations d'Épuration : le SATESE). Il appartient à la Lyonnaise des Eaux d'assurer le bon fonctionnement de cette station d'épuration, ainsi que celui du réseau d'assainissement sur le territoire communal.

Les réseaux :

Des extensions au réseau ont été faites pendant cette même période. Le réseau a été étendu en direction du Nord et du Sud. Ces extensions correspondent à près de 590 mètres. En effet, ont été reliées au réseau d'assainissement public, la nouvelle station d'épuration, l'impasse de la Cazerette, une partie de la plate-forme de l'ancienne gare et la rue de la fontaine du Noyer. Actuellement, le réseau n'est pas considéré par la Lyonnaise des Eaux comme étant poreux.

Les besoins à venir :

Le réseau d'assainissement actuel et la capacité épuratoire de la station montrent que la commune de Lézan a une marge de manœuvre suffisante pour l'instant et peu encore accueillir un nombre importants (jusqu'à 500 habitants, soit la moitié de sa population actuelle) de nouveaux arrivants sur son territoire. En effet, elle peut encore se permettre de croître, ni le réseau d'eaux usées, ni la station ne seront saturés par cette croissance de la population lézannaise. La seule contrainte étant législative : pour qu'un terrain puisse s'ouvrir à l'urbanisation il faut qu'il soit relié à au moins un des deux réseaux d'eau (Eau Potable ou Assainissement).

L'eau potable :

La station de pompage :

Il y a deux sites de pompage sur la commune de Lézan. Un pour la commune et un autre pour le Syndicat des Gardies. Ces deux puits sont situés au Nord de Lézan, au niveau du terrain de foot. Cela permet de n'avoir qu'un seul grand périmètre et homogène de protection sanitaire (servitude AS1). Pour la commune, l'alimentation en eau potable provient essentiellement de la station de pompage de Lézan. Elle est constituée de deux pompes ayant une capacité maximale de 1680 m³ par jour. Actuellement elle ne fonctionne « que » pour 400 m³ par jour (en moyenne sur l'année).

Les réseaux :

La Lyonnaise des Eaux a réalisé entre 1994 et 1999 pour la commune de Lézan une extension du réseau en direction des terrains situés en périphérie du périmètre urbain. Le réseau s'est étendu en direction du Nord, de l'Est et du Sud pour l'essentiel. Ces extensions correspondent à près de 790 mètres. En effet, ont été reliées au réseau d'Eau Potable, la nouvelle station d'épuration, une maison au niveau du carrefour (dans le triangle Lirou, RD 24 et RD 982), la même partie de la plate-forme de l'ancienne gare que celle reliée à l'assainissement, une partie de l'Est de Fondarène et un prolongement avec une patte d'oie allant de part et d'autre de la Zone Artisanale « Les Aubes. »

Actuellement, le réseau n'est pas considéré par la Lyonnaise des Eaux comme étant poreux. La perte d'eau dans les réseaux ne représenterait que 10 à 20 % de la consommation des habitants sur la commune.

Les besoins à venir :

Le réseau d'Eau Potable actuel, la capacité de pompage des deux pompes et la réserve phréatique montrent que la commune de Lézan a une marge de manœuvre suffisante pour l'instant et peu encore accueillir un nombre importants (jusqu'à 600 habitants, soit un peu plus de la moitié de sa population actuelle) de nouveaux arrivants sur son territoire. En effet, elle peut encore se permettre de croître, ni le réseau d'Eau Potable, ni la capacité des pompes, ni la nappe phréatique ne seront saturés par cette croissance de la population lézannaise.